

VILLE DE MAURIAC – CANTAL DECISION DU MAIRE 2025-27

Le Maire de Mauriac,
Vu l'article L 1122-22 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 2020-05-27/7 du 27 mai 2020,
Considérant l'appel à projet « Aménager mon territoire et investir dans ma collectivité » porté par le Conseil Régional d'Auvergne Rhône-Alpes,
Vu le projet de création d'un parking et d'une voie de mobilité douce sur la commune de Mauriac reliant la Rue du Docteur Emile Chavialle au Square René Cassin.

DECIDE

Article 1 : De déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Auvergne Rhône-Alpes au titre de l'appel à projet « Aménager mon territoire et investir dans ma collectivité » pour le financement de la création d'un parking et d'une voie de mobilité douce sur la commune de Mauriac reliant la Rue du Docteur Emile Chavialle au Square René Cassin.

Article 2 : D'arrêter le plan de financement suivant :

Dépense HT		Recettes HT	
Travaux	66 755€	Autofinancement (20,3%)	14 380€
Maîtrise d'œuvre (6%)	4 005€	Conseil départemental du Cantal (Contrat Cantal Ville) (29,7%)	21 000 €
		Région Auvergne Rhône-Alpes (50%)	35 380€
Total	70 760€	Total	70 760€

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal, lors de sa prochaine séance

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Mauriac.

Fait à Mauriac, le **31 OCT. 2025**



Le Maire

Edwige ZANCHI

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr : **03 NOV. 2025**